



UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

RÉGIME D'ÉTUDES PORTAIL STAPS

- Contrôle Continu Intégral** uniquement, sauf pour les étudiants bénéficiant d'un Statut Particulier (SP)
- UE acquise l'est définitivement
- ABI/J (Absence Injustifiée ou Justifiée) → la note 0 est utilisée.
- Absence + de 25% des séances entraîne potentiellement impossibilité évaluation → note 0 en CC et renvoi en session 2.
- ABS longue durée (santé) → service de médecine préventive UCA → Contrôle Terminal 1^{ère} session sur ECUE ou UE concernée(s).
- ABS longue durée (autre nature) → dérogation possible par rsp formation → Contrôle Terminal 1^{ère} session sur ECUE ou UE concernée(s).
- Compensation entre UE spécifiques STAPS au sein d'un semestre est soumise à l'obtention de la note minimale de **07/20 à l'UE. UE Compétences transversales compensable si supérieure à 8 et validée si et seulement si l'ECUE Anglais est supérieure à 8/20.**
 UE<10 notes non conservées
 Compensation intégrale et automatique entre les deux semestres sauf sur UE < 7/20.
- Echec Session 1 → Session 2. UE<10 = UE et ECUE Anglais < 8 à présenter en session 2 obligatoirement sinon 0/20. La note de Session 2 de l'UE concernée, annule et remplace celle de Session 1.
- Règle de progression personnalisée applicable aux ECUE : APSA de spécialité si et seulement si 2 ECUE validées sur 2 semestres.